



Centre Suisses-Immigrés

AVANCER EN RÉSEAU

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue du Pré-d'Amédée 8 - 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - email: info@csivs.ch - www.csivs.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.

Il a pour objectifs de:

- Soutenir les personnes migrantes dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles elles se trouvent confrontées;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre les citoyens, les citoyennes d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.

La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux et nombreuses bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.

Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons:

Notre IBAN à la dernière page

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

Menacer, sédaté, expulser

Madeline Heiniger, présidente du CSI



Utiliser des sédatifs comme moyen de contrainte pour renvoyer des requérants d'asile? Voici la proposition d'un élu UDC dont la majorité d'une commission du Conseil national a accepté l'entrée en matière ce printemps. L'idée a donc séduit: La personne oppose une résistance à son renvoi, malgré les menottes et la contrainte physique? On l'endort, on la met dans l'avion, c'est efficace!

L'élue zurichoise précise dans son initiative parlementaire: L'impossibilité d'exécuter des renvois forcés «sape le droit d'asile». Dans cette formulation, le *droit* d'asile serait ainsi davantage celui de nos autorités d'expulser les requérants, la fin justifiant les moyens les plus indignes, plutôt que le droit à obtenir protection dans notre pays.

Que dire du respect de l'autonomie de la personne, de sa dignité, si elle est sédatée? «Administrer de force un médicament en vue d'un renvoi revient à instrumentaliser la médecine dans le but de l'exercice du pouvoir de l'État», observe Samia Hurst-Majno, vice-présidente de la Commission nationale d'éthique (Le COURRIER, 28 mars 2025). La commission ad'hoc du Conseil des États doit maintenant se prononcer, avant les débats en plénum.

C'est un courant général qui nous choque: le durcissement des lois et le non-respect des droits humains par des états qui se dévoient. La violence qui en découle. C'est le cri d'alarme de Maria Teresa Garrido Otoyá dans les pages qui suivent. Comment, dans ce contexte, exercer notre responsabilité, affirmer des valeurs devenues minoritaires, trouver des moyens d'action?

Nous ressentons le besoin de résister ensemble, d'autant plus lorsque nous avançons avec des vents contraires. C'est dans ce but que nous présentons dans ce numéro de notre journal quelques partenaires de notre réseau: l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers et son œil attentif sur l'application des lois concernées; la nouvelle association Justice Solidaire Valais, qui a pour but de favoriser l'accès à la justice à des personnes démunies; l'engagement d'un service de l'État à inclure les personnes vulnérables, notamment en lien avec la migration, dans sa politique de prise en charge des seniors. L'équipe du CSI s'en trouve renforcée.

Ne décrète pas que les étoiles sont mortes, lorsque les nuages s'amoncellent sur ta tête.

*Proverbe kurde,
Fondation Institut kurde de Paris*

Sommaire

- 01 Menacer, séduire, expulser
- 02 Un appui professionnel bienvenu
- 03 La banalité du mal
- 04 Une exposition itinérante en Valais :
« Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère »
L'ODAE romand, un relais pour nos associations
- 05 Un exil au nom de la liberté et la démocratie
- 06 Tara Balet, engagée au CSI avec de précieux outils
- 07 Pour un accès facilité à la justice

Le comité du CSI

Présidente :
Madeline Heiniger

Membres :
Bastian Collet
Bernard Gabioud
Marie-Hélène Gonnet
Geneviève Levine
Amel Mahfoudh
Aurélié Pont

Rédaction :
Madeline Heiniger, Aurélié Pont,
Orphée Mouthuy, Amel Mahfoudh

Mise en page : CIC

Impression :
Centre d'Impression Commerciale
Martigny

ÉQUIPE DU CSI

Un appui professionnel bienvenu

Madeline Heiniger

Mireille Nicolin a rejoint l'équipe du CSI en septembre 2024. Elle y occupe le nouveau poste en charge de la gestion financière, de l'administration et des ressources humaines du Centre.

Mireille, qu'est-ce qui t'a attirée dans cette nouvelle activité professionnelle ?

Le côté varié du poste et surtout le défi à relever : un poste à créer, du nouveau à mettre sur pied alors que je suis dans la dernière étape de ma vie professionnelle. Mes expériences passées rendaient ce défi possible et je pouvais m'y engager à fond. Issue du domaine socio-économique, avec une formation continue en RH, j'ai une expérience avérée dans les trois domaines inhérents à ce poste. Dès mon arrivée au CSI, j'ai eu à mettre rapidement sur pied la structure des ressources humaines. Puis à découvrir les finances complexes de l'association tout en reprenant la gestion administrative générale.



Ce n'est pas ta première expérience en milieu associatif... mais c'est un retour au service d'une association. Pourquoi ce choix ?

Clairement pour les valeurs représentées ! La défense des valeurs humaines

donne du sens à ma vie professionnelle. J'ai un travail en arrière-plan mais je suis dans une équipe en contact direct avec nos bénéficiaires. Cela m'apporte le sentiment d'être utile d'une modeste façon.

Tu es engagée dans le domaine de la migration et ses diverses facettes. Qu'as-tu observé ?

Je découvre la face cachée de ce domaine. J'avais conscience des bases du domaine migratoire comme une personne lambda, mais je découvre les parcours incroyables et souvent tragiques des gens qui se présentent au CSI. Et surtout je me rends compte que leur parcours ne s'arrête pas avec leur arrivée en Suisse : tout est très difficile ici pour eux et l'issue de leur demande d'asile est hypothétique.

Je vois le découragement aussi de mes collègues devant les nombreuses décisions négatives qui tombent. Les renvois s'enchaînent. Faut-il alors faire un recours ? Une évaluation des chances de succès est faite par mes collègues de la permanence. L'une d'elle vient de partager avec moi sa frustration et sa tristesse : un jeune migrant, majeur depuis peu, venait de recevoir une décision de renvoi, malgré son intégration et un contrat d'apprentissage signé.

De mon côté, je n'ai que des contacts informels avec nos bénéficiaires. J'apporte surtout une aide administrative par l'ouverture des dossiers, le soutien à la gestion des courriers. Mais pour moi qui n'ai pas de formation dans le domaine du soutien social, le simple fait de lire certaines histoires, de tomber sur certaines photos, peut susciter beaucoup d'émotions.

La banalité du mal

Encore, déjà, de nouveau...

Maria Teresa Garrido Otoyá, juriste bénévole

Dans une vidéo faite par le Comité international de la Croix-Rouge CICR vingt ans après le génocide du Rwanda, le chef de la Délégation de Kigali en 1994, le Valaisan Philippe Gaillard, ne mâchait pas ses mots sur ce que ce génocide lui avait appris sur la nature humaine :

« Qu'il y en a qui sont plus vaches que d'autres. Et qu'il y a surtout beaucoup, beaucoup, beaucoup de cons et d'imbéciles. »¹

Aujourd'hui, les exercices de mémoire et de justice transitionnelle répliqués depuis, un peu partout dans le monde, ne semblent pas suffire pour éviter les dérives guerrières et répressives. Pire, ces dérives renforceraient des lubies xénophobes et racistes trop présentes, hélas, dans les imaginaires collectifs et dans les pratiques de nombreux états de la planète : on déshumanise les étrangers, le voisin, l'autre, le différent. On nous matraque jour et nuit de messages sur les dangers sécuritaires provenant de l'extérieur, du dehors, d'en face. Notre responsabilité, elle, en revanche, en est omise. Nous assistons au génocide perpétré par le gouvernement d'Israël contre le peuple palestinien – génocide entamé depuis des décennies et qui semble bien être dans sa phase finale depuis octobre 2023, face auquel l'Europe « civilisée » se tait. Pareil pour l'Ukraine, attaquée et occupée par la Russie, un conflit armé qui a vu les propositions de paix balayées les unes après les autres sur les tables de négociation entre les puissances occidentales et l'envahisseur. Le réarmement est préféré à la négociation, les armes à l'alimentation, la santé, l'éducation, la justice.

Nous assistons, incrédules, aux déportations massives des personnes

migrantes par le gouvernement des Etats-Unis et à leur exportation vers des prisons latino-américaines, dont les autorités diffusent éhontément des scènes de violations des droits des personnes privées illégalement de leur liberté.

Nous ne croyions pas non plus possible que l'on puisse payer d'autres gouvernements pour faire barrage aux personnes fuyant la guerre, la famine, l'exploitation de toutes sortes, les catastrophes naturelles, l'absence de perspectives de vie digne de ce nom. Et pourtant, la Libye, la Turquie, le Salvador, entre autres, jouent à cœur joie les géoliers contre de l'argent. Drôle de coopération !

De ce côté de la Méditerranée échouent des centaines de damnés du monde, lorsqu'ils échappent miraculeusement au destin d'alimenter le grand cimetière qu'est devenue la mer commune.

Au Centre Suisses-Immigrés nous conseillons quotidiennement des personnes qui ont bravé le désert, la mer, la faim, toutes les formes de l'esclavage. Des individus, des familles entières vivant dans l'incertitude de leur avenir, face à des autorités trop souvent implacables.

Des décisions négatives d'asile pleuvent ces derniers mois. Le palier de la preuve du danger vital est relevé jusqu'à la nausée. Les preuves qui suffisaient hier à une décision d'asile positive ont peu à peu perdu leur poids et désormais, elles ne pèsent plus rien. « Ne pas faire des appels d'air », voilà ce qui est donné comme argument.

Nous nous trouvons face à des niveaux d'exigence dépassant souvent la marge d'interprétation et, dans



bon nombre de cas, faisant l'impasse sur l'humanité.

Et nous savons l'inutilité d'arguments humains, inaudibles pour la plupart des administrations. L'angoisse de tous les parents n'ayant plus que la vie à perdre, jetés avec leurs gosses sur la route de l'exil pour sauver leur peau et rejoindre un lieu susceptible de leur permettre un avenir digne, n'est pas une variable dont il est tenu compte. La lettre d'un camarade d'école primaire exprimant dans une écriture encore laborieuse qu'il ne veut pas que son meilleur copain parte, ne semble pas compter dans l'analyse globale d'un dossier.

Car, voilà, il s'agit exclusivement de dossiers, pas d'individus ; essentiellement de chiffres, de quotas, pas d'enfants, pas de familles. Le simple principe d'humanité, les histoires de vies, s'effacent la plupart du temps derrière l'interprétation étroite de la loi et de la jurisprudence.

« C'est la loi », « c'est la jurisprudence... » Vraiment ? Ou serait-ce le besoin de trouver une parade rhétorique à l'inavouable, à l'acceptable ? C'est ce que nous pensons, au Centre Suisses-Immigrés, avec Hanna Arendt.

¹Vidéo du CICR « La vengeance : les fantômes du Rwanda », 2014, à voir sur YouTube.

Une exposition itinérante en Valais : « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère »

Delphine Maret Brülhart, Coordinatrice cantonale
en faveur des Générations 60+

Conscient des enjeux liés au vieillissement démographique, le canton du Valais poursuit l'amélioration de la prise en charge des 60 ans et plus. Sur proposition de la Commission consultative pour le développement de la politique des seniors, la Coordination des Générations 60+ a ainsi vu le jour en 2021. Rattachée au Service de l'action sociale (www.vs.ch/web/sas), elle a pour missions principales la coordination des prestations et l'information, la mise en œuvre de projets pour et avec les seniors, ainsi que le soutien au développement des politiques communales. L'élaboration d'une politique intégrée santé-sociale, en collaboration avec le Service de la santé publique, figure également parmi ses priorités.

La politique en faveur des 60+ doit tenir compte de la grande diversité des profils et des réalités vécues, qui varient selon le parcours de vie, l'âge, l'état de santé, les ressources personnelles ou encore le lieu de vie. Dans ce contexte, l'opportunité offerte par l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers de présenter l'exposition « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère » permet de mettre en lumière une facette souvent méconnue de cette population. Cette exposition aborde un enjeu partagé par le Service de l'action sociale, à travers sa Coordination des Générations 60+ et son Office de l'asile, ainsi que par le Service de la population et des migrations, notamment via son Bureau de l'intégration.

Certaines catégories de seniors présentent déjà des vulnérabilités spécifiques. Le parcours migratoire, l'impact



L'exposition de passage à l'EMS Ste-Anne de Steg.

du cadre législatif, les conséquences sur la santé, le risque d'isolement dû à l'absence de famille ou encore les difficultés liées à l'apprentissage d'une nouvelle langue viennent souvent renforcer ces fragilités.

Grâce à l'engagement de partenaires convaincus, cette exposition, conçue sous forme de portraits, circule en Valais depuis septembre 2024 et jusqu'en mars 2026 dans 14 lieux différents. Cette collaboration exemplaire permet de sensibiliser le public à la réalité d'une partie de la population âgée, dont les défis restent encore trop souvent méconnus.

L'ODAE romand, un relais pour nos associations

Madeline Heiniger

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers/ères (ODAE) informe sur l'application de ces lois. A partir de cas individuels collectés sur le plan romand et auprès des organisations œuvrant dans le domaine, cette association documente les situations qui posent problème sous l'angle des droits humains. Elle produit ainsi des rapports thématiques et publie les cas problématiques sur son site www.odae-romand.ch.

Dans un rapport publié en 2024, l'ODAE aborde la question de l'âge en lien avec la migration et fait le constat suivant : les conditions de vie à l'âge de la retraite ne sont pas les mêmes selon que la personne est née en Suisse ou qu'elle est immigrée. Une exposition est réalisée à partir de témoignages et de photographies et circule dès lors en Suisse romande, accompagnée de ce rapport détaillé.

Soutenue par le Service de l'action sociale du canton (voir ci-dessus), l'exposition a été présentée en mai dernier à l'EMS Ste-Anne de Steg. Responsable du Forum Migration Oberwallis, qui s'engage en faveur de l'intégration des migrants, Claudia Alpiger s'exprime ainsi lors du vernissage de l'exposition :

« Elle rend visible ce qui reste souvent caché. Cela nous rapproche des voix de celles et ceux qui sont rarement entendus. Et cela nous rappelle que l'intégration n'est pas un processus un jour terminé, mais un voyage qui dure toute la vie – avec des hauts et des bas – jusqu'à la vieillesse. Pour moi, l'exposition photo n'est pas seulement une représentation artistique, mais aussi un appel à la solidarité, à la réflexion et à l'action politique. »

C'est aussi l'occasion pour Monsieur Rahmani Azim, arrivé dans la cinquantaine en Suisse et aujourd'hui proche de l'âge de la retraite, de témoigner de sa situation (cf. p.5).

Un exil au nom de la liberté et la démocratie Le témoignage de Monsieur Azim Rahmani

Amel Mahfoudh

Un jeudi matin, à la gare de Sion, j'ai rencontré Monsieur Azim Rahmani. Nous ne parlons pas les mêmes langues – lui, le kurde et l'allemand ; moi, l'arabe et le français. Pourtant, malgré ces différences nous nous sommes reconnus et chaleureusement salués. Grâce à l'interprétation précieuse de Sami, nous avons pu échanger longuement. Dès le début de l'entretien, Monsieur Azim a souhaité raconter son parcours, marqué par l'engagement politique et l'exil. Né en Iran dans la région kurde, il a passé plus de 35 ans en Irak. Le Kurdistan est une région sans État, partagée entre l'Iran, l'Irak, la Syrie et la Turquie. Cette fragmentation géographique a plongé la population kurde dans une situation de minorité. Comme le souligne Monsieur Azim, « En Iran, nous sommes des musulmans sunnites dans un pays à majorité chiite, nous sommes doublement minoritaires ».

C'est à l'occasion du vernissage de l'exposition « Vieillir en Suisse en tant qu'étranger-ère » à Steg que Monsieur Azim a été invité à témoigner en tant que personne de plus de 60 ans réfugiée en Suisse. Il a livré une histoire touchante, empreinte de dignité. Un témoignage si fort que nous avons souhaité le partager dans ces pages du Journal du CSI. Conscients de la sensibilité politique du sujet, nous avons volontairement écarté certaines questions. Mais c'est précisément sur cet aspect que Monsieur Azim a souhaité insister : son engagement politique entamé il y a plus de 35 ans au sein du Parti démocratique kurde. Un engagement qui

l'a forcé à fuir sa terre natale et à se séparer de sa famille. Une séparation qu'il vit encore avec douleur : « Je ne sais même pas où sont enterrés mes parents, je n'ai jamais pu les revoir », confie-t-il avec émotion.

Ce combat contre les dictatures (en Iran et en Irak aussi) a été un combat pour la démocratie, la reconnaissance de la culture et de la langue kurdes. En Iran, durant son enfance, les enfants kurdes étaient punis s'ils parlaient entre eux leur langue maternelle à l'école. Ce n'est qu'en Irak qu'il apprendra le kurde sorani. Jeune adulte, il a été contraint à l'exil pour sauver sa vie. A plusieurs reprises durant l'entretien, il répète : « S'il n'y avait pas de dictature, je rentrerais vivre dans mon pays, ma région natale, même si je devais vivre très simplement, sans confort ».

La révolution iranienne et l'arrivée au pouvoir d'un régime religieux chiite ont marqué le début de son exil. Ce départ l'a brutalement coupé de son rêve de devenir enseignant. En Irak, la vie n'a pas été plus clément : sous surveillance constante des services de renseignement iraniens, il devait changer régulièrement de lieu de résidence. Sa famille, elle aussi, en a souffert, vivant dans des conditions économiques et sociales précaires. Après la chute de Saddam Hussein, l'Iran a accru son ingérence et son soutien aux leaders chiites irakiens. Une situation qui a péjoré la vie des Kurdes sunnites en Irak, poussant Monsieur Azim et sa famille sur les chemins de l'exil vers la Turquie d'abord et ensuite en direction de l'Europe, en passant par la



Grèce et les routes des Balkans. Enfin, ils ont trouvé en Suisse une terre d'accueil et une vie en sécurité, et à plusieurs reprises, il a tenu à exprimer sa reconnaissance.

Aujourd'hui, le couple peut compter sur le soutien de l'une de leurs filles, installée elle aussi en Valais. Toutefois, la famille est dispersée entre la Norvège, la Suède et la Grèce. Ces quelques bribes d'informations personnelles ont été confiées avec pudeur. A demi-mot, Monsieur Azim a confié qu'il aurait aimé être entouré de ses enfants et petits-enfants pour leur transmettre cette mémoire collective et politique du peuple kurde. Pour combattre l'oubli, il a choisi d'écrire quotidiennement : il documente ses mémoires et l'histoire du parti démocratique kurde avec l'espoir de faire connaître au monde le projet démocratique et égalitaire porté par le peuple kurde.

Tara Balet, engagée au CSI avec de précieux outils

Aurélie Pont

À travers la retranscription de cet entretien, nous irons à la rencontre de Tara Balet qui a nouvellement intégré la permanence juridique du CSI.

Peux-tu présenter le parcours qui t'a menée au CSI ?

Je suis juriste de formation, diplômée en droit de l'Université de Fribourg en 2014. Entre mon Bachelor et mon Master, j'ai pris une année sabbatique pour voyager. Avant de partir, en 2011, j'avais déjà sollicité un stage au CSI, mais ce n'était pas possible à l'époque, alors j'ai fait un stage chez Elisa Asile, une association de défense du droit d'asile à Genève. Cette expérience m'a marquée et j'ai toujours espéré travailler un jour pour le CSI.

À mon retour de voyage, j'ai orienté mon Master pour pouvoir étudier le droit des migrations à Neuchâtel. Après mes études, je n'ai pas intégré ce domaine immédiatement : j'ai d'abord travaillé à la LAVI (centre d'aide aux victimes d'infraction). J'ai trouvé très enrichissant le travail de soutien aux victimes. En 2015, on m'a proposé de monter le bureau d'écoute contre le racisme à la Croix-Rouge, j'y suis restée jusqu'en 2019.

Puis je suis partie au Sri Lanka, pays d'origine de mon mari, avec l'idée de partager notre temps entre là-bas et la Suisse. Mais avec la crise du COVID et les instabilités politiques sur place, nous avons dû revenir.

Aujourd'hui, je suis cofondatrice d'AVIT, une association valaisanne de soutien psycho-social et juridique aux victimes de traite, mandatée par

le Service de l'action sociale. J'ai aussi intégré le CSI en décembre dernier à 50 %, il y six mois maintenant. Une petite anecdote : l'association AVIT a récupéré les anciens locaux du CSI aux Mayennets !

Comment se passent tes débuts au CSI ?

Très bien ! L'équipe est super, et après avoir longtemps travaillé seule sur différents projets, c'est vraiment agréable d'évoluer dans une dynamique d'équipe.

Il y a énormément à faire : les demandes sont nombreuses, mais le travail est varié et stimulant. Comme seuls les juristes peuvent assister aux auditions, je suis uniquement sur les dossiers d'asile et les procédures étendues. Je me rends régulièrement à Berne et à Boudry. Ces auditions se déroulent bien, notre rôle est surtout de veiller au bon déroulement de la procédure et d'apporter un soutien aux personnes auditionnées.

Je viens aussi de terminer le CAS LAVI, une formation postgrade d'aide et conseils aux victimes d'infractions (selon la LAVI), ce qui m'a donné des outils précieux pour accompagner des personnes traumatisées. Tout ce qu'on apprend dans le soutien aux victimes est transposable ici : les personnes qu'on accompagne sont souvent des survivantes et survivants ayant traversé des parcours extrêmement complexes, et j'ai énormément de respect pour elles.



Quel lien y a-t-il entre ton ancien travail à la LAVI et ton travail actuel au sein du CSI ?

Mine de rien, dans les dossiers que j'ai traités jusqu'à présent, beaucoup concernent des personnes ayant subi des infractions graves. L'approche développée à la LAVI, centrée sur le soutien aux victimes, est pleinement applicable ici dans l'accompagnement juridique.

Au CSI, on fait partie d'un dispositif qui garantit les droits des requérants et requérantes d'asile, mais on dispose d'une vraie liberté sur la manière de le faire. C'est là que les compétences acquises dans le soutien aux victimes prennent tout leur sens.

Je trouve que c'est hyper important de travailler en réseau, de partager nos compétences. C'est particulièrement vrai pour des thématiques comme la traite des êtres humains, dont on parle depuis peu de temps. Une bonne part des personnes que j'accompagne dans l'asile ont été victimes de traite. Pouvoir échanger entre associations améliore réellement le soutien que l'on peut offrir. Par exemple, on vient de créer un document d'échange entre le CSI et l'AVIT, pour éviter que les personnes aient à répéter leur histoire. Ce type de coordination permet vraiment d'améliorer le soutien qu'on apporte aux personnes, ça devrait être au centre de nos préoccupations.

Comment Tara Balet perçoit-elle le travail en réseau entre associations et institutions en Valais ? (suite)

En Valais, on a un réseau associatif encore assez modeste comparé à d'autres cantons. Mais les choses évoluent : l'histoire du CSI en est un bon exemple, avec une reconnaissance de l'État qui, même si elle arrive tard, est aujourd'hui bien réelle. On sent qu'il y a une valorisation croissante du travail des associations.

À mon avis, les collaborations fonctionnent bien, mais c'est aussi à nous de l'entretenir activement. Dans les deux structures où je suis engagée (AVIT et CSI), les liens avec les services cantonaux sont essentiels, notamment avec les assistants et assistantes sociaux de l'Office de l'asile (OASI), les médecins et les psychiatres à qui l'on demande assez régulièrement des rapports. Les interprètes jouent également un rôle fondamental, on ne pourrait rien faire sans leur soutien.

Pour un accès facilité à la justice

Madeline Heiniger

Le Centre Suisses-Immigrés a sollicité à plusieurs reprises les professionnels du droit qui ont rejoint le réseau de l'association Justice Solidaire Valais. La nouvelle association, présidée par Anne-Christine Willa, vient de terminer sa première année de fonctionnement. Mais son existence à plusieurs facettes s'est développée sur le terrain dès 2019, apportant des compétences spécifiques en plusieurs domaines juridiques.

Anne-Christine Willa nous raconte comment est née l'idée d'un réseau juridique solidaire :

«J'étais responsable du groupe Amnesty International Valais Central. Interpellée par des réfugiés, parfois dans l'urgence, j'avais besoin d'être conseillée par un avocat, si le CSI ne pouvait pas entrer en matière ou que la question était juridiquement complexe. Les avocats Laurent Schmidt ou Philippe Zimmermann nous ont souvent aidés dans le passé, au risque de s'en épuiser. L'idée d'avoir une liste d'avocats conseils a fait son chemin, et la rencontre avec Virginie Lugon-Luyet en 2019 a permis d'avancer dans cette idée qu'elle partageait.»

Anne-Christine, Virginie et un petit groupe représentant diverses organisations d'entraide, dont le CSI, se rencontrent alors régulièrement pour mener la réflexion. Virginie est elle-même avocate. Elle sollicite son réseau et rassemble des juristes prêts à s'engager au service d'une population précarisée. Les problématiques ne concernent pas que le droit d'asile

ou des étrangers, mais également le droit du bail ou de la famille, les assurances sociales, la violence domestiques, dans des situations souvent complexes.

Dès 2020, ce réseau commence à fonctionner, et rapidement, la nécessité de travailler sur le cadre de cette offre se fait sentir. Anne-Christine précise :

«Il a fallu trouver de quelle façon fonctionner de manière efficiente, sans surcharger les avocats. Virginie a pris le rôle de coordinatrice de cette entraide. Lorsque les associations sollicitent une aide du réseau, elles s'adressent à Virginie, tout en gardant le suivi des personnes dont elles présentent le dossier. Virginie sollicite ensuite les juristes du réseau selon leurs compétences particulières et leur disponibilité. De plus, Virginie ou les juristes du réseau apportent aussi une formation aux membres des associations sur le plan juridique.»

Un autre objectif compte pour Virginie : Lorsque des jeunes étudiants choisissent le droit, ils et elles ont

souvent pour motivation de défendre les droits humains et de promouvoir la justice. Or dans leur pratique professionnelle, il est compliqué d'assumer l'ensemble d'une situation lorsque l'aspect juridique se mêle à une problématique sociale multifactorielle. Le fait que les associations continuent à suivre les bénéficiaires leur permet donc d'exercer avec solidarité leur propre métier. Des rencontres sont organisées régulièrement au sein du réseau afin de tisser des liens, de se former, d'échanger sur des pratiques. Le réseau, c'est donc aussi le lieu où cultiver le sens et le goût d'une application du droit équitable et au service des plus vulnérables.

En juin 2024, le réseau se constitue en association, afin de pérenniser son fonctionnement et notamment le rôle de la coordination entre associations et professionnels du droit. Pour Anne-Christine, si le lancement de l'association et d'une recherche de fonds a représenté un travail bénévole conséquent, la satisfaction est grande de pouvoir proposer un accès facilité à la justice pour tous et notamment pour des personnes fragilisées par leur parcours de vie. «Je me suis souvent sentie démunie, sans l'aide d'un avocat, lorsque des personnes en difficulté s'adressaient à moi. C'est donc un réel soulagement d'entendre la coordinatrice m'annoncer qu'elle a pu traiter un cas avec succès.»

Pour devenir membre de l'association : www.justicesolidaire.ch



CENTRE SUISSES-IMMIGRÉS

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Rue du Pré-d'Amédée 8 - 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - email: info@csivs.ch - www.csivs.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés - www.csivs.ch

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des personnes migrantes ?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour ?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial ?
- Que faire lorsque le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) refuse une demande d'asile...
Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse :

Sion - Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h
- Mercredi de 18 h à 21 h

Sierre, Martigny et Monthey : informations auprès du CSI

Accompagnement Mère-Enfant

Cette activité vise à favoriser l'implication de la femme migrante dans la scolarité de son enfant

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose des cours de français du niveau A1.1 au niveau B1. Ils s'adressent en priorité aux personnes migrantes de la commune de Sion.

Viens parler français

Moment d'accueil et de conversation pour femmes. Mercredi: de 09 h 00 à 10 h 30

Pour devenir membres du CSI:

Nom

Prénom

Adresse

Numéro postal

Localité

Adresser par mail à info@csivs.ch

Pour vos dons:

IBAN: CH46 0900 0000 1200 9550 3

